

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet vise à créer trois liaisons modes doux qui dans leur ensemble contribueront à développer un maillage inter-villages pour piétons et cyclistes à La Bruyère. Les tracés, proposés par le groupe de travail voies lentes suite à plusieurs visites de terrain, permettent de relier les sept villages de La Bruyère entre eux, à savoir Rhisnes, Emines, Warisoulx, Bovesse, Meux, Saint Denis et Villers-lez-Heest.

De par leur itinéraire, ces trois liaisons révèlent les divers enjeux en lien avec la mobilité douce à la Bruyère auxquels ce projet souhaite répondre :

1) Liaison Meux-Warisoulx (6,8km) : Sécuriser les cheminements pour piétons et cyclistes

Les modes de déplacements dits doux ou actifs (vélo et marche à pied) sont actuellement encore peu employés à La Bruyère, entre autre parce que l'aménagement de la voirie s'est fait en priorité pour faciliter l'accès et la circulation de véhicules motorisés, sans prendre suffisamment en compte les besoins des usagers de modes actifs. Sur cet itinéraire qui traverse la voirie régionale à deux reprises, la question de la sécurisation de piétons et cyclistes est évidente et devra être pris en compte notamment lors de l'aménagement des traversées.

2) Liaison Rhisnes, Bovesse et Saint-Denis (5,2km) : Développer l'intermodalité

Avec deux gares implantées sur son territoire communal – la gare de Rhisnes, et la gare de Bovesse – La Bruyère dispose d'un atout important en termes de mobilité durable. Cet itinéraire permet de faciliter l'accès aux deux gares par les modes actifs (vélos et piétons) à travers la création d'une liaison douce inter-villages entre Rhisnes, Bovesse et Saint-Denis. Les gares seraient ainsi directement reliées à une voirie attractive et sécurisée pour les modes doux. L'aménagement d'une telle liaison encouragerait la combinaison de plusieurs modes de transports et contribuerait ainsi à développer l'intermodalité à La Bruyère.

3) Liaison Rhisnes, Emines et Warisoulx (7,3km) : Promouvoir la mobilité de la jeunesse

La mobilité douce constitue un enjeu central pour la jeunesse. D'un côté, les jeunes sont particulièrement dépendants des déplacements à pied ou à vélo, qui souvent constituent la seule alternative permettant de ne pas être liés aux parents et à leur voiture. La mobilité active concerne ainsi directement l'autonomie des jeunes et leur capacité à s'épanouir et à participer à la vie sociale et culturelle, portée par les diverses associations de jeunes à La Bruyère.

De l'autre côté, les jeunes et les enfants sont aussi les plus concernés par les problèmes de sécurité générés par l'emploi de la voiture, notamment aux abords des écoles. La promotion des modes durables vise à encourager l'ensemble des habitants de La Bruyère à réduire les trajets effectués en voiture, afin d'améliorer les conditions de mobilité des usagers particulièrement vulnérables que sont les jeunes.

Cet itinéraire de 7,3km se prête notamment à la promotion de la mobilité de la jeunesse car les villages concernés accueillent plusieurs écoles dont l'accès en modes doux serait facilité :

- L'école communale de Rhisnes
- L'école communale de Warisoulx
- Ecole communale d'Emines
- Le projet de hall sportif en face de l'école communale à Emines
- Le centre culturel d'Emines

Ces nouvelles liaisons pourraient être empruntées par les pédibus dont la mise en place est prévue dans le cadre de ce PCDR (fiche projet I.5.) ou guider la définition de chemins pour ce projet.

L'aménagement de ces liaisons doit avant tout être sécurisé et fonctionnel afin de contribuer à une amélioration globale de l'infrastructure pour modes doux au niveau de la commune et afin de s'intégrer à terme dans un réseau de modes doux de qualité. Les rues concernées par les liaisons revêtent des fonctions différentes et présentent des exigences particulières pour des aménagements piétons et cyclistes sécurisés. Au moment de l'activation de la fiche, les aménagements concrets devront être déterminés par le biais d'une analyse technique effectuée par un bureau d'étude.

Une attention particulière sera notamment accordée :

- aux carrefours au niveau des routes nationales
- à l'orientation facilitée des cyclistes et des piétons par un balisage et une signalétique claire et lisible qui permet notamment de repérer les liaisons pour modes doux à privilégier
- à la possibilité d'élargir la chaussée, notamment sur les voiries qui ne sont pas équipées de trottoir, et où le croisement entre cyclistes et voiture est potentiellement dangereux
- à l'aménagement de bandes cyclables lorsque cela est possible
- à la visibilité des marquages
- aux possibilités de stationnement pour vélo aux principaux points d'attraction (cœur de village, ...).

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande de développer les liaisons douces inter-villages a été exprimée lors des consultations et plus particulièrement lors des rencontres avec les jeunes de l'entité.

Un groupe de travail spécial mobilité s'est ensuite réuni à deux reprises et a émis des propositions de projets présentés en CLDR et validés par celle-ci.

JUSTIFICATION DU PROJET

Le développement de liaisons pour modes doux entre les villages de La Bruyère est en adéquation avec la volonté de la Commune de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture sur son territoire.

Dans cette optique, plusieurs aménagements ont été réalisés, comme :

- la réfection progressive des trottoirs, la priorité allant aux axes menant vers les lieux de transport en commun et les écoles, rue d'Emines à Rhisnes, rue du Village et rue Janquart à Meux
- la mise à sens unique d'une partie de la rue Janquart à Meux
- le réaménagement des espaces publics
- des actions progressives pour l'amélioration des pistes cyclables la priorité étant donnée aux emplacements stratégiques, tels que les abords des abribus ou des gares.

Actuellement, les aménagements existants pour modes doux présentent encore des faiblesses. Généralement, à l'intérieur des villages, des dispositifs sont prévus pour sécuriser les modes doux (trottoirs, ...), mais ces aménagements n'offrent pas de liaison entre les villages. La N4 et la N904 sont équipées de pistes cyclables. Toutefois, vu la charge de trafic importante, ces pistes restent peu sécurisantes.

Dans son ensemble, le PCDR contribue à insuffler un nouvel élan à la dynamique communale en matière de mobilité en intégrant divers projets qui ont pour but la promotion des modes actifs, à savoir :

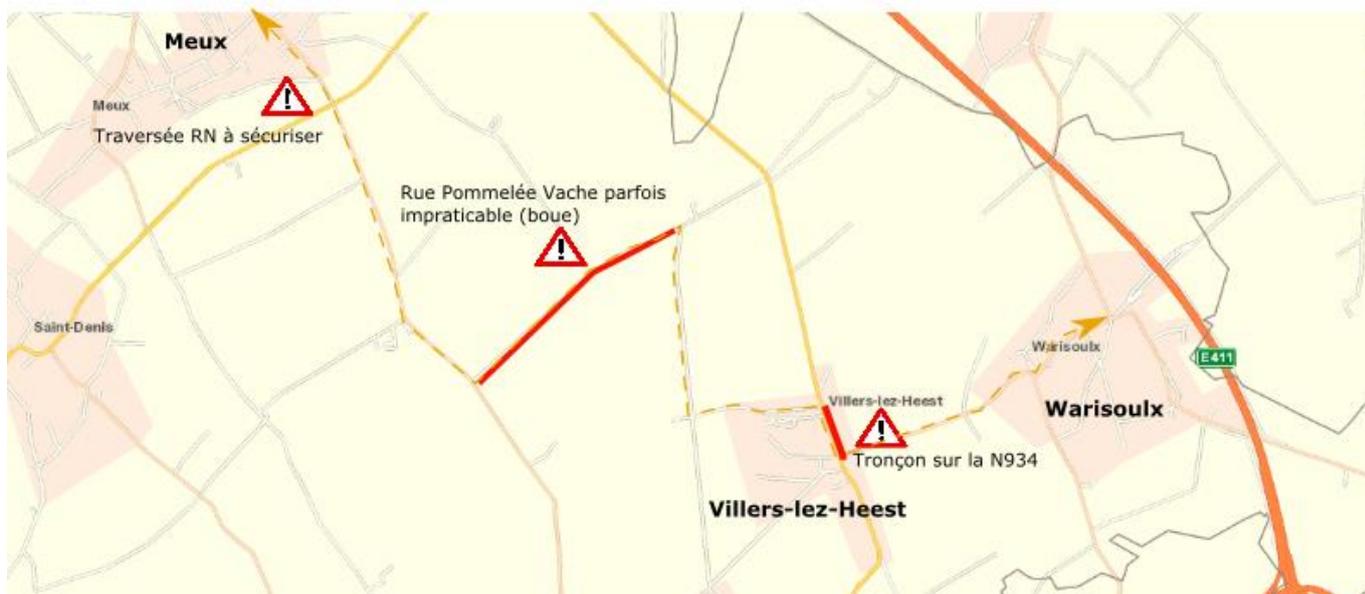
- I.05. Mettre en place un pédibus/vélobus intergénérationnel dans le cadre scolaire
- I.10. Elaborer un plan communal de mobilité
- I.12. Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (information et communication)
- I.13. Baliser les chemins de promenade inventoriés sur la commune

LOCALISATION

Ensemble des trois liaisons



1) Liaison Meux-Warisoulx



Légende :



Tronçon de la voirie problématique

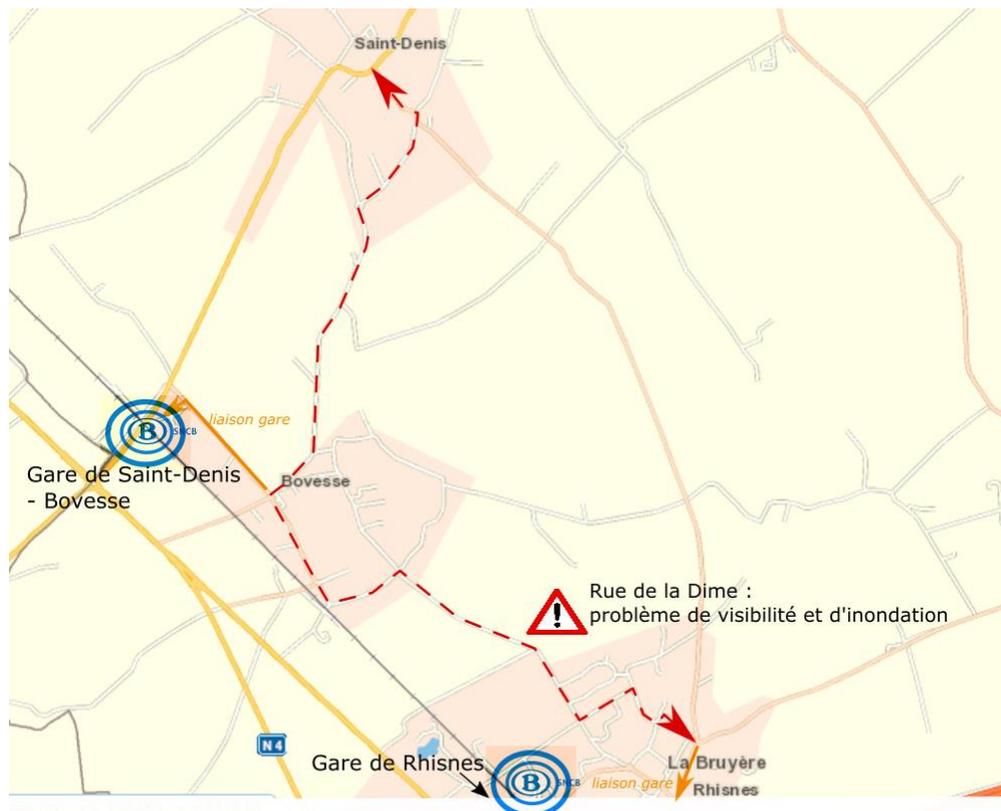


Point noir identifié par le groupe de travail



Itinéraire modes doux à développer

2) Liaison Rhisnes, Bovesse et Saint-Denis



Légende :



Gare à potentiel intermodal



Point noir identifié par le groupe de travail voies lentes



Liaison vers la gare

Itinéraire modes doux à développer

3) Liaison Rhisnes, Emines et Warisoulx



Légende :



Ecole communale

Point noir identifié par le groupe de travail voies lentes

Itinéraire modes doux à développer

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Voiries régionales et communales.

TÂCHES À RÉALISER

- Appel d'offre pour la réalisation de l'étude technique
- Choix du bureau d'étude
- Réalisation de l'étude technique qui comporte l'analyse de la situation existante ainsi que les mesures d'aménagement à mettre en place et une cartographie
- Réalisation des travaux de voirie, de marquage au sol, de sécurisation et de balisage

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input checked="" type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- Par le développement des réseaux de circulation destinés aux modes de déplacement alternatifs à la voiture la Commune fait preuve de son engagement dans une politique de mobilité durable. S'agissant de plus de mesures visibles qui portent sur l'espace public, de tels aménagements contribuent au rayonnement de la politique communale vers l'extérieur et assoient son rôle exemplatif en matière de développement durable.
- Le projet contribuera à réduire le nombre de déplacements effectués en voiture, en faveur des modes doux, et permettra ainsi de limiter les émissions de CO₂ liées à la circulation automobile. Les habitants de La Bruyère seront davantage incités à se déplacer à pied ou à vélo, ce qui contribuera à façonner des gestes de mobilité durable chez les individus.
- Un réaménagement de la voirie qui donne une place aux piétons et aux cyclistes participe à un partage plus égal de l'espace public entre les différents usagers (piétons, cyclistes, automobilistes).

→ La sécurisation des piétons et des cyclistes est une préoccupation centrale du projet. Un de ses objectifs est de faciliter et de sécuriser les trajets vers les centres de villages pour ces usagers.

INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Amélioration de l'infrastructure pour modes doux	km de voirie avec marquage au sol pour modes doux sur l'itinéraire proposé	Commune	19,3km (somme de l'ensemble des itinéraires)
Facilitation de l'orientation des usagers modes doux	Nombre de mâts de jalonnement implantés sur l'itinéraire	Commune	30 mâts (10 mâts par itinéraire)
Augmentation du nombre de cyclistes et de piétons	Nombre de cyclistes et de piétons circulant sur l'itinéraire	Les comptages pourraient être réalisés dans le cadre d'un projet scolaire sur le thème de la mobilité durable.	5 piétons et 5 cyclistes/heure une journée de temps sec à un point de comptage stratégique

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Le coût est estimé pour un itinéraire de 19,3km en supposant que l'ensemble de l'itinéraire devra être (ré)aménagé pour modes doux.

Une part importante du budget sera sans doute consacrée aux travaux de correction de la voirie et d'éventuels travaux d'élargissement. Le montant de ces travaux devra être défini en fonction du diagnostic technique effectué par un bureau d'étude. A titre indicatif, le coût de travaux de réfection du revêtement de chaussée s'élève à environ 15€/m².

Les autres frais des équipements proposés sont estimés sur base des coûts suivants :

- coût d'un jalonnement cyclable : 200€/panneau
- coût de marquage et logos sur 100m de chaussée : 70€
- coût de mise en place d'un arceau de stationnement pour vélo : 200€

Description	Coût €
Elaboration d'une étude technique par un bureau d'étude (à réaliser une seule fois pour les projets concernant la réalisation de liaisons modes doux)	20.000
Coût d'un jalonnement cyclable (30 mâts)	6000
Marquage et logos sur chaussée	19.370
5 arceaux de stationnement pour vélo	1000
Total (hors travaux de correction de la chaussée) HTVA	46.370
Total TVAC	56.108

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- Développement rural
- PCM

Lorsque l'aménagement des itinéraires modes doux est proposé dans le cadre du PCM, il peut être financé grâce aux **crédits d'impulsions** qui visent la mise en œuvre du volet « modes doux » du PCM. Pour répondre à l'appel à projet la Commune doit disposer d'un PCM terminé et approuvé par le Conseil communal, d'un conseiller mobilité communal et avoir organisé le comité de suivi du PCM.

Des subventions « **voiries agricoles** » peuvent être sollicitées auprès de la DGO3 (Agriculture, Ressources naturelles et Environnement), pour cofinancer des voies vertes partagées avec les agriculteurs. A vérifier si des tronçons de l'itinéraire se qualifient pour ce type de subvention.

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- Groupe sentiers
- CLDR
- CCATM
- Maison du tourisme du Pays de Namur

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- Le PCM prévu dans le cadre de la fiche projet I.10. Elaborer un plan communal de mobilité

ETAT DU DOSSIER

Le groupe de travail voies lentes a réalisé un important travail de préparation du projet par l'identification des itinéraires et l'identification de points noirs sur ces itinéraires.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

L'activation de la fiche aura lieu entre 2019 et 2020.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Réduction des émissions polluantes par une moindre utilisation de la voiture	Meilleure qualité de l'air dans la commune
Promotion des modes de déplacement durables	Préférence des habitants pour les modes de déplacements alternatifs à la voiture

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
---------	--

Valorisation des centres d'activités commerciales par une réduction du trafic automobile qui les traverse	Dynamisation des activités commerciales, de l'HORECA et de toutes les activités liées au tourisme grâce à une clientèle attirée par un environnement urbain plus agréable
---	---

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Promotion des modes de déplacement gratuits et accessibles à tous	Une mobilité facilitée pour l'ensemble des habitants de la commune
Réduction des nuisances liées à la voiture dans les quartiers résidentiels	Une meilleure utilisation de l'espace public par les habitants grâce à un cadre de vie plus accueillant
Impact positif sur la santé des habitants lié à l'emploi de modes actifs	Sans objet
Un meilleur partage de l'espace public entre les différents usagers	Sans objet

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Valorisation du patrimoine culturel et naturel de la commune grâce à la promotion de modes de déplacements doux qui invitent à la découverte de son entourage	Conscientisation des habitants de la qualité du bâti et du paysage qui l'entoure

ANNEXES

Vue d'ensemble du réseau d'itinéraires pour modes doux prévus dans le cadre du PCDR

